

**FINANCES****Subvention exceptionnelle à l'association « Les Bergers en scène »****EXPOSE DES MOTIFS**

L'association « Les Bergers en scène » a pour but de permettre aux enfants et aux jeunes de développer leurs savoirs par le biais de l'outil théâtral. Elle s'adresse en priorité aux enfants, aux jeunes et aux familles les plus modestes et assure une véritable mission d'éducation populaire. La contribution de cette association s'inscrit dans la politique de mixité sociale et de solidarité portée par la ville d'Ivry-sur-Seine.

L'association « Les Bergers en scène » est un partenaire privilégié de la Ville qui participe activement à une mission d'intérêt général, permettant ainsi la mixité sociale, la solidarité et l'épanouissement des enfants et des jeunes. Cet accompagnement se fait dans la durée et de façon globale.

Pour mener une politique ambitieuse, la commune d'Ivry-sur-Seine a fait le choix de soutenir les actions de solidarité, de partage, et d'entraide. Le rôle d'une municipalité solidaire est d'assurer à chacun sa place dans la ville et l'égal accès de tous les enfants à la culture. La commune s'attache à développer cette politique et à porter ces objectifs en construisant aussi avec le milieu associatif, notamment, qui par son activité contribue ainsi à valoriser la place de l'usager au centre du dispositif.

La Ville d'Ivry-sur-Seine et l'association « les Bergers en scène » sont signataires d'une convention pluriannuelle pour les années 2015-2017. Dans le cadre de cette convention, la Ville d'Ivry-sur-Seine s'engage notamment à mettre à disposition des locaux extra-muros de la Ville (centre de vacances Les Mathes ou Héry-sur-Ugine) durant les vacances d'hiver ou de printemps, s'ils ne sont pas déjà occupés par un centre de vacances, afin de préparer le « festival pour tous » et le « festival d'Avignon ». Au printemps 2016, il était donc prévu le prêt des locaux du centre des Mathes à l'association les Bergers en scène qui avait donc engagé des frais (réservation de billets de train non modifiables).

Un contrôle de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a contraint la Ville à établir un diagnostic pour engager des travaux de remise aux normes. Par ailleurs, le centre des Mathes s'est trouvé dépourvu de gestionnaire d'équipement. Par conséquent, la municipalité a averti l'association tardivement, sur le fait qu'elle ne pouvait plus honorer le prêt des locaux du centre des Mathes. L'association « Les Bergers en scène » a donc été contrainte de faire appel à un prestataire afin que les enfants et les jeunes puissent être hébergés dans un centre de vacances situé en Charente-Maritime, pour ne pas perdre la somme déjà engagée des billets de train. Cette dépense de location de centre de vacances n'était pas prévue dans le budget de l'association, le montant de celle-ci s'élève à 14 000 €.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association pour l'aider à couvrir cette somme.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

## **FINANCES**

### **4) Subvention exceptionnelle à l'association « Les Bergers en scène »**

#### **LE CONSEIL**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 9 avril 2015, approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs 2015/2017 avec l'association « Les Bergers en scène »,

considérant que l'association « Les Bergers en scène » est active sur le territoire de la Commune et assure une véritable mission d'éducation populaire en s'adressant en priorité aux enfants, aux jeunes et aux familles les plus modestes afin que ces derniers puissent ainsi développer leurs savoirs par le biais de l'outil théâtral,

considérant que l'association « Les Bergers en scène » a dû faire face dans l'urgence à de nouvelles dépenses, dans le cadre des actions qu'elle met en place en direction des publics enfance et jeunesse notamment pour le départ d'enfants et de jeunes ivryens en « séjour hors les murs » pour préparer les festivals d' « Avignon » et « pour tous »,

considérant que dans ce cadre, la Ville souhaite apporter son soutien à l'association Les Bergers en scène en lui accordant une subvention exceptionnelle,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

par 33 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions

**ARTICLE 1 :** ACCORDE une subvention exceptionnelle de 14 000 € à l'association « Les Bergers en scène ».

**ARTICLE 2 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 OCTOBRE 2016